

Communiqué de presse

Le CIFPol poursuit son essor

La cour d'honneur du Château de Colombier a accueilli en ce début d'année la cérémonie d'ouverture des écoles de police du CIFPol. Les aspirants de la volée 2020 se sont vus remettre leur arme de service par les commandants des polices cantonales du Jura et de Fribourg et de la police neuchâteloise.

Après 3 ans d'existence, le CIFPol a également vu sa convention de collaboration reconduite par les trois cantons fondateurs, pour une durée indéterminée.

En présence des représentants des autorités politiques et judiciaires des cantons du Jura, de Fribourg et de Neuchâtel, les 51 aspirants de la volée 2020 du CIFPol ont reçu des mains de leur commandant respectif leur arme de service. Cette cérémonie est venue clôturer de manière solennelle la fin de l'exercice d'endurance et de cohésion, l'exercice Hibernatus de début d'école qui s'était déroulé, en fin de semaine précédente, dans la région de Neuchâtel.

Reconduction de la convention du CIFPol

Depuis 2016, les structures de formation policière, en Romandie, se sont réorganisées en deux pôles, l'Académie de police (AP) de Savatan, pour les cantons de Vaud, Genève et Valais, et le CIFPol, pour les cantons du Jura, de Fribourg et de Neuchâtel.

La réduction du nombre d'acteurs dans le domaine de la formation de base, le projet suisse de formation policière sur deux ans (CGF2020), les besoins d'interopérabilité des polices cantonales et la dynamique collaborative qui règne au sein des forces de police de Romandie sont autant de facteurs favorables à la poursuite du rapprochement entre les trois cantons fondateurs du CIFPol.

Le CIFPol poursuit son essor et son existence est confirmée par la ratification d'une nouvelle convention de collaboration, d'une durée indéterminée. Ce centre interrégional devient ainsi un acteur incontournable de la formation policière.

Formation sur deux ans.

Désormais, la formation de base des aspirants se déroulera sur deux ans. La première année de formation se déroulera en école. La seconde année de formation, quant à elle, prendra directement place dans les corps de police d'affectation. L'obtention du brevet fédéral de policier est conditionnée par la réussite de deux examens successifs.

Colombier, le 13 janvier 2020

Pour de plus amples information :

CIFPol

Capitaine Raphaël Jallard

032/889 90 90

info@cifpol-ipaz.ch